

31.05.2018 - 09:30 Uhr

Comparaison de prix des médicaments avec l'étranger: différence faible pour les médicaments brevetés mais encore élevée pour les génériques

Soleure (ots) -

En mai 2018, sur la base d'un taux de change CHF/EUR de 1.09 appliqué par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le niveau de prix des médicaments protégés par un brevet était encore de 9% supérieur en Suisse au niveau de prix des neuf pays de comparaison. En mars 2018, les produits originaux tombés dans le domaine public étaient 17% plus chers qu'en moyenne des pays de référence. Pour les génériques, la différence reste importante: 52%. C'est ce que montre la neuvième comparaison de prix avec l'étranger réalisée en commun par santésuisse et Interpharma.

D'après la comparaison de prix avec l'étranger présentée aujourd'hui à Berne, sur la base d'un taux de change appliqué par l'OFSP de CHF/EUR = 1.09, les quelque 250 préparations originales brevetées figurant en Suisse dans la liste des spécialités et affichant le plus gros chiffre d'affaires étaient en moyenne de 9% plus chères que dans les pays étrangers comparables. Sur la base d'un taux de change plus récent de CHF/EUR 1.14, la différence de prix était de 6%. Lors de la dernière comparaison des prix en septembre 2016, sur la base d'un taux de change de 1.07 CHF/EUR, les médicaments protégés par un brevet étaient encore de 14% plus chers qu'en moyenne des pays de comparaison. La différence de prix a donc diminué. Ceci s'explique, outre par les modifications du taux de change, en particulier par la vague de contrôle des prix de l'année passée qui a fait baisser les prix de plus de 400 médicaments.

René Buholzer, directeur d'Interpharma, déclare à ce sujet: «La vague de contrôle des prix 2017 a conduit à décréter des économies à hauteur de 190 millions de francs, ce qui représente une baisse douloureuse du chiffre d'affaires pour les entreprises pharmaceutiques. Des baisses de prix supplémentaires ont en outre occasionné un surcroît d'économies de 105 millions de francs. Ceci se reflète dans la diminution de la différence de prix avec le panier de référence qui fond à présent presque complètement avec l'affaiblissement du franc.»

Pour ce qui est des produits originaux dont le brevet est arrivé à échéance ainsi que des génériques, la comparaison de prix se base sur les quelque 250 substances actives tombées dans le domaine public qui génèrent le plus fort chiffre d'affaires. Le prix des produits originaux tombés dans le domaine public était en Suisse de 17% supérieur à la moyenne des pays de comparaison. Pour les génériques, la différence de prix avec l'étranger est de 52%. Les génériques restent donc plus de deux fois plus chers en Suisse qu'en moyenne des pays de comparaison. Verena Nold, directrice de santésuisse, explique à ce sujet: «Lorsqu'on achète un médicament pendant ses vacances à l'étranger, on constate en général qu'il est beaucoup moins cher que chez nous. C'est pourquoi santésuisse demande l'adaptation du prix des médicaments non protégés par un brevet aux prix pratiqués à l'étranger et l'introduction et l'application rapide d'un nouveau système de prix. Rien que sur les génériques, on pourrait ainsi économiser plusieurs centaines de millions de francs.»

C'est déjà la neuvième fois que l'association faitière de l'assurance-maladie santésuisse et l'association de branche de l'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche Interpharma réalisent conjointement une comparaison du prix des médicaments avec l'étranger. À cet effet, les prix de fabrique pratiqués en Suisse pour les médicaments brevetés et pour ceux tombés dans le domaine public ainsi que pour les génériques ont été comparés avec ceux d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Suède. La comparaison a été réalisée en mai 2018 pour les produits protégés par un brevet, en mars 2018 pour les produits originaux tombés dans le domaine public et les génériques.

Contact:

Dr René Buholzer, directeur d'Interpharma, 078 743 65 95

Verena Nold, directrice de santésuisse, 079 291 06 04

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100816265> abgerufen werden.